

Appliquer (enfin !) la démarche « étude d'impact »

Philippe LEVEQUE

Inspiré des principes du développement durable et de la méthode de l'Agenda 21, le dispositif de l'étude d'impact se fonde sur une démarche logique et résolument moderne.

Son efficacité reste cependant très en retrait par rapport à ses potentialités. En premier lieu, en raison d'un caractère hybride, la mixité juridique et scientifique de l'étude d'impact aboutit à des contradictions et à une complexification alors que la démarche demande à s'inscrire dans la clarté.

De même, l'absence de prise en compte sérieuse des impacts en phase de programmation nuit grandement à son efficacité. **Leur intégration en bout de processus décisionnel, notamment via l'enquête publique, place le débat dans une logique binaire opposant les « pour » et les « contre », alors qu'il faudrait l'inscrire dans une recherche de solutions optimisées.**